

Demande de subvention au Fonds communal pour le développement durable

MOBILITÉ – vélo électrique

Attention : nous vous prions de ne pas entreprendre d'acquisitions avant que notre accord ne vous soit parvenu.

Conditions pour l'octroi de la subvention

Le vélo été acheté auprès d'un concessionnaire vaudois oui

Le vélo est neuf oui

Vous n'avez pas touché de subvention pour un vélo électrique au cours de ces cinq dernières années non

Description du vélo électrique

Marque

Modèle

Montant CHF

Coordonnées personnelles

Nom

Prénom

Adresse

NPA, Localité

1020

Renens

Téléphone

Email

Vendeur

Entreprise / Nom

NPA, Localité

Téléphone

Email

Date de la demande

Signature

Par sa signature, le/la bénéficiaire accepte le règlement communal et les directives municipales régissant le Fonds pour le développement durable en ligne sur renens.ch/subventions, et s'engage à fournir tous les documents nécessaires.

Documents à fournir

Avant l'accord pour l'octroi de la subvention

Le devis du vélo

Après l'accord pour l'octroi de la subvention

La facture, indiquant le montant de l'achat ainsi que votre nom

- Une preuve de paiement (p.ex. facture payée, ticket de caisse, extrait de compte bancaire)

- Une copie de votre carte bancaire (pour le versement de la subvention)

A renvoyer à : Centre technique communal, rue du Lac 14, case postale, 1020 Renens ou ctc@renens.ch

Montant de la subvention